

LE DIPLOME – LE METIER

L'enseignant professionnel de tennis, titulaire du DE JEPS mention TENNIS, est autonome dans son activité. Il exerce son activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs. Il met en oeuvre des actions sportives et de développement, enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et à tous niveaux.

Le DE JEPS mention Tennis confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception des programmes de perfectionnement et de développement sportif,
- la coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement et de développement sportif et l'encadrement d'un équipe pédagogique,
- la conduite d'une démarche de perfectionnement et de développement sportif,
- la conduite des actions de formation.

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics compétiteurs.



LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION

- être âgé de 18 ans au moins à l'entrée en formation
- être titulaire de l'AFPS ou PSC1
- être ou avoir été classé(e) 15 ou pouvoir justifier d'un niveau de jeu équivalent à la 2^{ème} série fédérale

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

- Test n° 1 : Démonstration technique en jeu des différents coups du tennis
- Test n° 2 : Direction d'une séquence pédagogique pour un groupe de 2 à 6 joueurs
- Test n° 3 : Rédaction d'un courrier ou d'un courriel afin de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit
- Test n° 4 : Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel.

CONTENU DE LA FORMATION

4 UNITES CAPITALISABLES (U.C.)			
2 UC TRANSVERSALES (238 H.)			
U.C 1	Concevoir un projet d'action (145 H)	U.C 2	Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action (93 H)
2 UC DE LA MENTION TENNIS (505 H.)			
U.C 3	Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis (451 H)	U.C 4	Encadrer le tennis en sécurité (54 H)

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
Début juillet 2010	Début septembre 2010	Mi septembre 2010	Fin septembre 2010	Début juillet 2011	16	Certification	1243 h	743 h

La formation se déroulera en centre 3 jours/semaine – lundi, mardi et jeudi et en insertion mercredi, vendredi et samedi.

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 30 € - Frais pédagogiques : 6 687 euros (9 €/H)

(Frais d'hébergement et de restauration à la charge des stagiaires).

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS Aquitaine, 653 cours de la Libération, 33400 TALENCE ou à télécharger sur le site : www.creps-aquitaine.fr

Contacts : Coordonnateur de la formation : Françoise PONTICO : 05.56.84.80.54

francoise.pontico@creps-aquitaine.fr

Responsable administrative : Ingrid ORQUIN-CASTERA : 05.56.84.48.10

ingrid.orquin@creps-aquitaine.fr